ORDONNANCE COLLECTIVE

Centre de santé et de services sociaux du Granit

TITRE : **Évaluer et orienter une clientèle présentant un syndrome d'allure grippal (SAG)**	**OC-0038** **Page 1 sur 3**
Référence à un protocole : Oui ☐ **Non** ☒ **à une technique : Oui** ☐ **Non** ☒	**Remplace :** **Date de révision prévue : Novembre 2013** **Date d'entrée en vigueur : 12 novembre 2009**

Professionnels visés par l'ordonnance :

- Infirmiers (ères) oeuvrant à l'urgence d'un CH ou dans un SNT ambulatoire d'un Centre de santé et de services sociaux

Secteurs d'activités visés :

- Urgence ou SNT

Groupe de personnes visées ou situation clinique visée :
Personne de 14 ans et plus présentant un SAG et ne faisant pas partie des groupes à risque de développer des complications telles que :

- Femmes enceintes
- Personnes âgées de 65 ans et plus
- Personnes atteintes d'une maladie chronique (cardiaque, pulmonaire, hépatique et diabète)
- Personnes atteintes d'un cancer
- Personnes ayant reçu une transplantation d'organe
- Personnes immunodéficientes ou immunodépressives
- Personnes souffrant d'anémie ou d'hémoglobinopathie
- Personnes souffrant de néphropathie
- Personnes souffrant d'asthme et utilisant régulièrement des bronchodilatateurs et des corticostéroïdes en inhalation
- IMC > 40

Activités réservées :

Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique

Indications :

Personne qui présente 3 symptômes parmi les suivants :

- T > 38 ^{o} buccale débutée soudainement
- Toux
- Courbature / myalgie
- Fatigue importante
- Céphalée
- Mal de gorge/ voie rauque
- Nez bouché, écoulement nasal

ET aucun signe de complications suivantes :

- Une saturation à l'air ambiant < 96%
- Un pouls > 100
- Une tension systolique < 100 mmHg
- Un changement dans l'état de conscience, confusion, désorientation
- Évanouissement
- Essoufflement
- Dyspnée
- Cyanose
- Douleurs thoraciques
- Une raideur importante au cou
- Des vomissements
- Des convulsions
- Absence de miction depuis 12h

Limites / Référence au médecin :

En présence d'une condition médicale particulière ou de signes de complications précédemment mentionnées, l'infirmière réfère la personne à un médecin.

Directives :

1. L'infirmière procède à l'évaluation de la personne en complétant la première page du formulaire d'évaluation adulte élaborée par le MSSS, en clinique de grippe. À l'urgence, on utilise le logiciel SIURGE.

2. En l'absence d'une condition médicale particulière et de signes de complications précédemment mentionnées, l'infirmière retourne la personne à son domicile avec un rappel des directives du Guide d'Autosoins de Santé et Services sociaux 2009

Référence aux méthodes :

Sources : Grippe A H1N1 Guide d'Autosoins de Santé et Services sociaux 2009
Grille d'Évaluation Brève Pandémie Influenza MSSS 2009

En annexe : 1re page Évaluation Adulte et Guide Autosoins

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigé par :

Dre Michèle Brochu *Responsable du comité des ordonnances collectives*	Date

PROCESSUS DE VALIDATION

Denise Arsenault *Directrice de la qualité des services et des soins infirmiers*	Date

PROCESSUS D'APPROBATION

Dr Bernard Gélinas *Président du CMDP*	Date